2020000 Commission paritaire pour les employés du commerce de détail alimentaire

Prime annuelle 1
Prime annuelle/Chèques repas, / Pension complémentaire 2
Prime de fin d'année 2
Complément de pécule de vacances 2
Chèques repas 2
Eco-chèques 2
Pension complémentaire 3
Prestations de travail après 18h 3
Travail de nuit 3
Indemnité d'inventaire 3
Promotion 4
Intervention pour l'accueil d'enfant 4
Avantages en nature 4
Frais de transport 4

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS : http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708
Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime annuelle

CCT du 5 novembre 2002 (64.905)
Octroi d'une prime annuelle
Tous les articles.
Durée de validité : 1er janvier 2002 pour une durée indéterminée.

CCT du 30 juin 2015 (129.100)
Accord sectoriel pour 2015 – 2016
Champ d'application, A point 1 et L.
Durée de validité : 1er juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2017.

CCT du 21 septembre 2015 (130.037)
L'octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2015 – 2016
Tous les articles.
Durée de validité : 1er janvier 2016 pour une durée indéterminée.

CCT du 21 septembre 2015 (130.038)
L'octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2005 – 2006
Tous les articles.
Durée de validité : 1er janvier 2016 pour une durée indéteriminée.

Prime annuelle/Chèques repas, / Pension complémentaire
(à la carte pour l'entreprise)

CCT du 30 juin 2015 (129.100)
Accord sectoriel pour 2015 – 2016
Champ d'application, A point 1 et L.
Durée de validité : 1er juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2017.

CCT du 21 septembre 2015 (130.037)
L'octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2015 – 2016
Tous les articles.
Durée de validité : 1er janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Prime de fin d'année

CCT du 27 août 2007 (84.924)
Prime de Noel
Tous les articles.
Durée de validité : 1er janvier 2002 pour une durée indéterminée.

Complément de pécule de vacances

CCT du 21 septembre 2015 (130.016)
Absences
Art. 1, 5, 6, 9 et 10.
Durée de validité : 1er janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Chèques repas

CCT du 30 juin 2015 (129.100)
Accord sectoriel pour 2015 – 2016
Champ d'application, A point 1 et 3 et L.
Durée de validité : 1er juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2017.

CCT du 21 septembre 2015 (130.037)
L'octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2015 – 2016
Tous les articles.
Durée de validité : 1er janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Eco-chèques

CCT du 30 juin 2015 (129.100)
Accord sectoriel pour 2015 – 2016
Champ d'application, A point 2 et L.
Durée de validité : 1er juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2017.

CCT du 21 septembre 2015 (130.039)
Eco-chèques
Tous les articles.
Durée de validité : 1er janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Pension complémentaire

CCT du 30 juin 2015 (129.100)
Accord sectoriel pour 2015 – 2016
Champ d'application, A point 1 et L.
Durée de validité : 1er juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2017.

CCT du 21 septembre 2015 (130.037)
L'octroi d'une prime annuelle en exécution de l'accord sectoriel 2015 – 2016
Tous les articles.
Durée de validité : 1er janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Prestations de travail après 18h

CCT du 5 novembre 2002 (64.949)
Sursalaires et les primes
Art. 1, 2, 6 et 7.
Durée de validité : 1er janvier 2002 pour une durée indéterminée.

Travail de nuit

CCT du 14 janvier 2016 (131.108)
Introduction de travail de nuit pour des activités e-commerce
Art. 1, 4, 8 et 12.
Durée de validité : 1er janvier 2016 pour une durée indéterminée.

Indemnité d'inventaire

CCT du 5 novembre 2002 (64.949)
Sursalaires et les primes
Art. 1, 5, 6 et 7.
Durée de validité : 1er janvier 2002 pour une durée indéterminée.

CCT du 21 septembre 2015 (130.033)
Salaires
Articles 1, 10, 11, 18, 23 et 24 + annexe 4.
Durée de validité : 1er juillet 2015 pour une durée indéterminée.

Promotion

CCT du 21 septembre 2015 (130.033)
Salaires
Articles 1, 19, 20, 23 et 24.
Durée de validité : 1er juillet 2015 pour une durée indéterminée.

Intervention pour l'accueil d'enfant

CCT du 30 juin 2015 (129.100)
Accord sectoriel pour 2015 – 2016
Champ d'application, H point 2 et L.
Durée de validité : 1er juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2017.

Avantages en nature

CCT du 5 novembre 2002 (64.949)
Sursalaires et les primes
Art. 1, 3, 4, 6 et 7.
Durée de validité : 1er janvier 2002 pour une durée indéterminée.

Frais de transport

CCT du 19 février 2014 (121.206)
Frais de déplacements des travailleurs
Tous les articles + annexe.
Durée de validité : 1er janvier 2014 pour une durée indéterminée.